

le mercredi 9 avril 2003

13 h

Prière.

M. S. Graham dépose sur le bureau de la Chambre des signatures additionnelles pour la pétition 11, qu'il a déposée le 12 mars 2003 et ayant trait à la pension d'invalidité des anciens combattants.

M. Richard donne avis de motion 102 portant que, le mardi 15 avril 2003, appuyé par M. Allaby, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents relatifs à Ressources humaines Optimum Inc., datés du 1^{er} avril 2000 au 1^{er} avril 2003, y compris les contrats, avec ou sans appel d'offres, le courrier électronique, les notes de service et toute autre correspondance.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, passe à la troisième lecture puis à la deuxième lecture, notamment la deuxième lecture du projet de loi d'intérêt privé 60, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier le projet de loi 58 et, moyennant le consentement unanime, le projet de loi 63.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

48, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz* ;
57, *Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 59, *Loi sur la protection des bénévoles*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M^{me} Blaney, adoptée par le vote nominal suivant :

POUR : 30

l'hon. M. Mesheau

l'hon. M. Lord

l'hon. M. Green

l'hon. M. Furlong

M. LeBlanc

M^{me} Poirier

M. Cosman

M. Carr

M. Landry

M. Laforest

M^{me} Keddy

M. Huntjens

l'hon. M ^{me} Blaney	M. Malley	M. Savoie
l'hon. M ^{me} Jardine	M. Stiles	M. Ashfield
l'hon. M. Volpé	M. MacDonald	M ^{me} Dubé
l'hon. M ^{me} MacAlpine	M. Kinney	M. J. Dubé
M. J. Betts	M. McGraw	M. Moore
M ^{me} Fowlie	M. Steeves	M. Williams

CONTRE : 5

M. Richard	M. Lee	M. Kennedy
M. S. Graham	M. Allaby	

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 60, *Loi établissant la Charte des droits et responsabilités en matière de santé*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Lord, appuyé par l'hon. M. Green, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la suppression de tous les mots après le mot « que » et leur remplacement par ce qui suit :

« le projet de loi 60, *Loi établissant la Charte des droits et responsabilités en matière de santé*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité spécial des soins de santé. »

La question proposée, il s'élève un débat.

À 12 h 30, la séance est suspendue d'office jusqu'à 14 h.

14 h

Le président reprend le fauteuil et remet en discussion l'amendement de la motion portant deuxième lecture du projet de loi 60.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 61, *Loi de 2003-2004 portant affectation de crédits*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Bernard, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 61 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 61, *Loi de 2003-2004 portant affectation de crédits*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

62, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 63, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 61 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 63, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Est lu une deuxième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

56, *Loi de 2003 sur l'Église anglicane*.

Conformément à l'article 121 du Règlement, le président ordonne que le projet de loi d'intérêt privé 56 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

56, *Loi de 2003 sur l'Église anglicane*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Il est unanimement convenu que le projet de loi 63, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, soit étudié en Comité des subsides au cours de la séance d'aujourd'hui.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. J. Dubé, à titre de président suppléant du comité.

Le président suppléant suspend la séance à 16 h 15.

16 h 21

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Bernard, vice-président, reprend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

63, Loi modifiant la Loi sur les municipalités.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h 40.